

GENERALE

E/ECE/1286

23 décembre 1993

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
(18-26 avril 1994)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 18 avril 1994, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements
3. Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale, notamment en facilitant leur accès aux marchés E/ECE/1287
4. Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et le Document d'Helsinki 1992, ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE E/ECE/1288
5. Contribution de la CEE à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies E/ECE/1289

GE.93-24753 (F)

6. Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires :
- a) Examen des activités de la CEE depuis la quarante-huitième session et mise en oeuvre de la décision O (45) et des décisions de la quarante-huitième session 1/
 - b) Programme de travail de la CEE pour 1994-1998 - travaux futurs de la Commission; coordination des activités de ses organes subsidiaires et directives les concernant E/ECE/1290 et Add.1
 - c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales E/ECE/1291
 - d) Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, notamment la contribution de la CEE aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 1995, et le renforcement de la coopération internationale et de la coordination des efforts en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl E/ECE/1292
 - e) Contribution de la Commission aux Programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement des autres régions
7. Questions diverses
8. Election du bureau
9. Rapport annuel de la Commission.

1/ Pour la documentation sur le point 6 a), voir les notes explicatives sur l'ordre du jour provisoire.

NOTES EXPLICATIVES SUR L'ORDRE DU JOUR

Généralités

1. Compte tenu des indications données lors de la quarante-huitième session de la Commission (E/1992/37, par. 205) et des réunions informelles spéciales de la Commission tenues depuis cette session, et eu égard aux consultations organisées par la suite avec le bureau de la Commission et aux décisions pertinentes du Conseil économique et social, la période du lundi 18 avril au mardi 26 avril 1994 a été réservée pour la quarante-neuvième session de la Commission.

2. Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Commission, les documents de base mentionnés dans l'ordre du jour provisoire (E/ECE/1286) seront, autant que possible, communiqués aux gouvernements "42 jours au moins avant l'ouverture de la session", c'est-à-dire le 7 mars 1994 au plus tard.

3. Le calendrier provisoire des travaux de la quarante-neuvième session de la Commission est joint au présent document. Il a été établi par le Secrétaire exécutif conformément aux décisions de la quarante-huitième session, aux délibérations des réunions informelles spéciales de la Commission et après consultation avec le bureau lors de sa réunion du 16 décembre 1993. Il tient compte en particulier des dispositions de la décision L (48) de la Commission aux termes desquelles la session annuelle est composée de deux parties (une partie "Politique générale" et une partie "Programme et coordination") remplaçant la session plénière et le Comité de session.

Partie "Politique générale"Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

4. Aux termes de l'article 7 du règlement intérieur de la Commission, "le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque session est l'adoption de l'ordre du jour". Aux termes de l'article 8, "la Commission peut modifier l'ordre du jour à tout moment".

Point 2 : Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développementsDéclarations de politique générale

5. Au titre de ce point, les délégations voudront peut-être faire des déclarations de politique générale sur la situation économique et les grandes orientations dans leur pays et dans la région, et sur l'ensemble des travaux de la Commission depuis la quarante-huitième session.

6. Les délégations sont invitées à communiquer au secrétariat le texte complet de leurs déclarations de politique générale pour qu'il le fasse distribuer aux missions permanentes à Genève, chaque fois que possible, une semaine au moins avant l'ouverture de la session. Au cours de la session, les délégations disposeront chacune de 10 minutes au maximum pour la présentation de leur déclaration de politique générale.

Etude sur la situation économique de l'Europe en 1993-1994

7. Au titre de ce point, le secrétariat présentera l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1993-1994 (ECE(49)/1). A cette occasion, afin de promouvoir un échange de vues, il distribuera avant la session un aperçu des grands problèmes et des grandes options de développement évoqués dans l'étude. La présentation orale des délégations sera limitée à 10 minutes et il leur est instamment demandé d'éviter de donner dans leur exposé des renseignements détaillés sur l'évolution dans leurs pays respectifs. Il serait souhaitable que ces présentations fassent l'objet d'un texte écrit qui sera transmis aussitôt que possible au secrétariat (de préférence en une cinquantaine d'exemplaires) pour distribution aux participants pendant la session.

Table ronde

Au titre de ce point, la séance du vendredi après-midi 22 avril sera consacrée à une table ronde à laquelle participeront des personnalités du monde politique et économique et qui portera sur le thème suivant : "Le rôle de l'entreprise dans les sociétés européennes contemporaines".

Point 3 : Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale, notamment en facilitant leur accès aux marchés

8. Au titre de ce point, la Commission examinera le rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1287) sur les activités menées dans ce domaine par les organes subsidiaires et le secrétariat pendant l'année écoulée, particulièrement le programme d'ateliers et d'autres formes d'assistance aux pays en transition. Il sera tenu compte des besoins particuliers des nouveaux membres de la Commission ainsi que du nouveau programme de services consultatifs régionaux.

9. Le rapport contiendra également un compte-rendu complet des mesures prises comme suite à la décision B (48) de la Commission - Travaux de la Commission concernant les pays en transition d'Europe orientale et centrale, notamment la poursuite des efforts, mentionnée au paragraphe 4 de la décision, tenant compte de la situation politique et économique actuelle, entrepris par tous les pays industrialisés pour améliorer l'accès des produits, y compris des produits transformés, provenant en particulier des pays en transition, aux marchés internationaux, conformément aux accords bilatéraux et multilatéraux, et faciliter les investissements privés qui renforcent le potentiel économique des pays en transition et consolident la réforme structurelle.

Point 4 : Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et le Document d'Helsinki 1992, ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE

10. Conformément au paragraphe 2 de la décision D (48) et comme suite à ses résolutions précédentes, la Commission sera saisie, pour l'examen de ce point, du rapport du Secrétaire exécutif (E/ECE/1288). Le rapport tiendra compte des dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et d'autres documents de la CSCE qui préconisent une application multilatérale dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, notamment des dispositions de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et du Document d'Helsinki 1992. Il sera pris note également des résultats de la deuxième session du forum économique de la CSCE prévu pour mars 1994. De plus, le rapport rendra compte des mesures de suivi prises en application de la décision C (48) de la Commission - Coopération économique dans la Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE.

Point 5 : Contribution de la CEE à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

11. Au titre de ce point, la Commission souhaitera peut-être envisager les modalités d'une contribution éventuelle à la commémoration en 1995 du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte des recommandations du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire, des dispositions de la décision 47/417 de l'Assemblée générale et de l'examen de la question par l'Assemblée à sa quarante-huitième session (E/ECE/1289).

Partie "Programme et coordination"

Point 6 : Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires :

- a) Examen des activités de la CEE depuis la quarante-huitième session et mise en oeuvre de la décision O (45) et des décisions de la quarante-huitième session;
- b) Programme de travail de la CEE pour 1994-1998 - travaux futurs de la Commission; coordination des activités de ses organes subsidiaires et directives les concernant;
- c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales;

- d) Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, notamment la contribution de la CEE aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 1995, et le renforcement de la coopération internationale et de la coordination des efforts en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl;
- e) Contribution de la Commission aux programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement d'autres régions.

12. Les débats sur le point 6 de l'ordre du jour (Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires) engloberont les activités des organes subsidiaires de la Commission, y compris les éléments nécessitant une approche transsectorielle de la part de deux organes subsidiaires au moins, et ceux qui ne relèvent pas du domaine de compétence d'un organe subsidiaire. Les débats auront pour objet l'examen du programme qui sera abordé aussi bien verticalement qu'horizontalement et comporteront une rétrospective des activités de l'année écoulée ainsi qu'un examen prospectif des activités de l'année à venir. Le Comité devrait passer en revue les aspects des activités qui appellent un examen, une décision ou des mesures de la part de la Commission. Les travaux sur la dimension horizontale du programme seront dirigés par le Président de la Commission avec la participation collective des vice-présidents et de représentants du bureau de chaque organe subsidiaire relevant directement de la Commission. L'examen de ce point s'articulera autour des subdivisions qu'il comporte.

13. Pour l'examen de l'alinéa a) Examen des activités de la CEE depuis la quarante-huitième session et mise en oeuvre de la décision O (45) et des décisions de la quarante-huitième session, la Commission sera saisie des rapports des organes énumérés dans la note de bas de page 2/, notamment du rapport du bureau de la Conférence des statisticiens européens (ECE/CES/44) contenant une évaluation des diverses publications statistiques de la CEE et des recommandations à leur sujet, comme la Commission l'a demandé au paragraphe III h) de la décision O (45).

14. La Commission sera également saisie du rapport du Président sur les consultations qu'il aura tenues au cours de l'année avec les membres des bureaux des organes subsidiaires conformément aux dispositions de la décision P (45) (E/ECE/1300). De plus, le document récapitulatif établi par le secrétariat pour les réunions informelles spéciales de janvier et de mars 1994 sera communiqué aux délégations. Ce document (E/ECE/1301) exposera les faits saillants et les difficultés rencontrées ainsi que d'autres problèmes liés aux activités des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission. Les résumés des travaux des réunions informelles spéciales organisées par le Président depuis la quarante-huitième session conformément à la même décision seront également communiqués à la Commission (ECE/AC.20/92(1), ECE/AC.20/94(1)/1 et 2).

(Note : page suivante)

Note :

<u>2/</u> Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau (sessions extraordinaires)	ECE/ENVWA/34 et 36
Comité des transports intérieurs (cinquante-sixième session)	ECE/TRANS/103 et Add.1
Conférence des statisticiens européens (quarante et unième session)	ECE/CES/43 CES/788/Rev.1
Comité pour le développement du commerce (quarante-deuxième session)	ECE/TRADE/187
Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE (vingt-neuvième session)	ECE/EC.AD/42
Comité de l'énergie (troisième session)	ECE/ENERGY/24
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique */	
Groupe de travail de l'industrie chimique (troisième session)	ECE/CHEM/92
Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation */	
Groupe de travail des politiques de normalisation (troisième session)	ECE/STAND/38
Groupe de travail de l'acier (troisième session)	ECE/STEEL/83
Comité de l'agriculture */	
Comité du bois (cinquante et unième session)	ECE/TIM/71
Comité des établissements humains (cinquante-quatrième session)	ECE/HBP/89

*/ Cet organe ne s'est pas réuni entre la quarante-huitième et la quarante-neuvième session de la Commission.

15. Le secrétariat présentera des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions F (48) - Coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable (E/ECE/1294); G (48) - Coopération dans le domaine des transports (E/ECE/1295); H (48) - Coopération et développement durable dans l'industrie chimique (E/ECE/1296); J (48) - Renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl (E/ECE/1297); et K (48) - Contribution de la CEE aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 1995 (E/ECE/1298). En particulier, il présentera les résultats de l'étude de faisabilité qu'il a entreprise en application du paragraphe 4 de la décision G (48) et du paragraphe 9 de la décision F (48) sur l'organisation d'une conférence régionale sur les transports et l'environnement (E/ECE/1299).

16. Pour l'examen de l'alinéa b) Programme de travail de la CEE pour 1994-1998 - travaux futurs de la Commission; coordination des activités des organes subsidiaires et directives les concernant, la Commission sera saisie de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1290 et Add.1, présentant le projet de programme de travail de la Commission pour 1994-1998, complété par des renseignements factuels sur des questions telles que les réunions, les rapports et autres documents, conformément à la décision O (45). Elle souhaitera peut-être tenir compte du budget de la CEE pour l'exercice biennal 1994-1995 approuvé par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session ainsi que du plan à moyen terme de la CEE pour 1993-1997. Elle examinera la concentration et l'intégration de son programme de travail et de ses activités de nature transsectorielle. Les représentants des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission seront invités à participer collectivement aux délibérations du Comité sur la coordination du programme de travail et de ses activités transsectorielles et sur les perspectives.

17. Pour l'examen de l'alinéa c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales, la Commission sera saisie de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1291 où figurera un exposé des faits nouveaux de l'année écoulée concernant la coopération et la coordination des activités entre la Commission et son secrétariat, d'une part, et d'autres organisations et institutions internationales, d'autre part, notamment celles qui jouent un rôle actif dans la région de la CEE et sont citées par la Commission dans ses décisions.

18. Pour l'examen de l'alinéa d) Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, notamment la contribution de la CEE aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 1995, et le renforcement de la coopération internationale et de la coordination des efforts en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, la Commission sera saisie de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1292 rendant compte des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale depuis la clôture de la quarante-huitième session de la Commission, qui appellent une décision de celle-ci ou qui ont un rapport avec ses travaux.

19. Pour l'examen de l'alinéa e) Contribution de la Commission aux programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement d'autres régions, la Commission sera saisie de la note du Secrétaire exécutif E/ECE/1293 exposant les progrès accomplis par la Commission depuis sa quarante-huitième session en ce qui concerne les activités de coopération technique, y compris les activités menées en coopération avec les autres commissions régionales et des organisations donatrices. Elle examinera également sa contribution aux programmes globaux des Nations Unies, notamment aux conférences mondiales ou années internationales récentes ou prévues dans un proche avenir.

Partie "Politique générale"

Point 7 : Questions diverses

20. Au titre de ce point, la Commission entendra une déclaration du Secrétaire exécutif sur la date et le lieu de la cinquantième session ainsi que d'autres questions que les gouvernements des Etats membres souhaiteraient soulever.

Point 8 : Election du bureau

21. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de la Commission, tel que modifié à la quarante-huitième session, la Commission à sa session extraordinaire du 26 novembre 1993, son président, M. Bernard Miyet (France) ayant démissionné, a désigné le vice-président, M. Ludwik Dembinsky (Pologne), comme président et a élu M. Ulruch Rosengarten (Allemagne) vice-président pour la partie du mandat restant à courir. Les autres vice-présidents élus à la séance de clôture de la quarante-huitième session ont été MM. Romulus Neagu (Roumanie) et Christer Manhusen (Suède).

Point 9 : Rapport annuel de la Commission

22. Ce point sera examiné le mardi 26 avril et comprendra l'adoption du rapport de la session qui sera élaboré en cours de session par les rapporteurs désignés par la Commission et appuyés par le secrétariat. Il comprendra également l'adoption des projets de décision sur l'ensemble des activités de la Commission, y compris l'approbation de son programme de travail pour 1994-1995 et l'acceptation de principe, sous réserve d'examen à sa cinquantième session, de son programme de travail pour 1995-1998. Le Secrétaire exécutif assurera la distribution avancée des projets de résolution ou de décision. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, les projets de décision présentés pour adoption à la quarante-neuvième session doivent être communiqués au Secrétaire exécutif 24 heures avant leur adoption pour permettre l'examen des incidences financières éventuelles.

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

Lundi 18 avril

Séance du matin : Politique générale

Ouverture de la quarante-neuvième session de la Commission

Adoption de l'ordre du jour
(Point 1 de l'ordre du jour)

* * *

Débat général

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements : déclarations de politique générale
(Point 2 de l'ordre du jour)

A examiner en même temps que :

Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale, notamment en facilitant leur accès aux marchés
(Point 3 de l'ordre du jour)

et

Activités de la Commission visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la CSCE et autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et la Déclaration d'Helsinki 1992, ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE
(Point 4 de l'ordre du jour)

Séance de l'après-midi : Politique générale

Débat général (suite)

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements : déclarations de politique générale
(Point 2 de l'ordre du jour)

A examiner en même temps que :

Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration avec l'économie européenne et mondiale, notamment en facilitant leur accès aux marchés
(Point 3 de l'ordre du jour)

et

Activités de la CEE visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la CSCE et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et la Déclaration d'Helsinki 1992 ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE
(Point 4 de l'ordre du jour)

Mardi 19 avril

Séance du matin : Politique générale

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements : déclarations de politique générale
(Point 2 de l'ordre du jour)

A examiner en même temps que :

Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale, notamment en facilitant leur accès aux marchés
(Point 3 de l'ordre du jour)

et

Activités de la CEE visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la CSCE et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et la Déclaration d'Helsinki 1992 ainsi qu'une coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE
(Point 4 de l'ordre du jour)

Séance de l'après-midi : Politique générale

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements (Point 2 de l'ordre du jour)
(suite)

Présentation de l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1993-1994 et échanges de vues

Mercredi 20 avril

Programme et coordination

Les travaux sur le point 6 (Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires) porteront sur les activités des organes subsidiaires de la Commission, notamment sur les éléments qui appellent une approche transsectorielle de la part de deux organes subsidiaires au moins, et ceux qui ne relèvent pas du domaine de compétence d'un organe subsidiaire. Les débats,

où le programme de travail sera abordé aussi bien verticalement qu'horizontalement, comporteront une rétrospective des activités de l'année écoulée ainsi qu'un examen prospectif des activités de l'année à venir. Les débats devraient porter sur les aspects des activités qui appellent un examen, une décision ou des mesures de la part de la Commission. Les débats sur la dimension horizontale du programme, prévus pour la séance du jeudi après-midi 21 avril, seront dirigés par le Président de la Commission et se dérouleront avec la participation collective des représentants du bureau de chaque organe subsidiaire relevant directement de la Commission. L'examen de ce point s'articulera autour des alinéas qu'il comporte, à savoir :

- a) Examen des activités de la CEE depuis la quarante-huitième session et mise en oeuvre de la décision O (45) et des décisions de la quarante-huitième session;
- b) Programme de travail pour 1994-1998 - travaux futurs de la Commission; coordination des activités de ses organes subsidiaires et directives les concernant;
- c) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales;
- d) Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, notamment la contribution de la CEE aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 1995, et le renforcement de la coopération internationale et de la coordination des efforts en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl;
- e) contribution de la Commission aux programmes mondiaux des Nations Unies et aux programmes de l'Organisation visant à aider les pays en développement d'autres régions.

Jeudi 21 avril

Séance du matin : Programme et coordination

Suite de l'examen du point 6 de l'ordre du jour (alinéas a) à e))

Séance de l'après-midi : Programme et coordination

Le débat sur le point 6 de l'ordre du jour (Activités de la Commission et de ses organes subsidiaires) portera sur les activités des organes subsidiaires de la Commission, y compris les éléments qui appellent une approche transsectorielle de la part de deux organes subsidiaires au moins, et ceux qui ne relèvent pas du domaine de compétence d'un organe subsidiaire. Les travaux de cette séance, qui sera présidée par le Président de la Commission, seront consacrés à la dimension horizontale des activités des organes subsidiaires de la Commission et se dérouleront avec la participation collective des représentants du bureau de chaque organe subsidiaire relevant directement de la Commission.

Vendredi 22 avril

Politique générale

Contribution de la CEE à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

(Point 5 de l'ordre du jour)

Adoption du programme de travail

(Point 6 de l'ordre du jour)

Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

Election du bureau

(Point 8 de l'ordre du jour)

* * *

Evolution de la situation dans la région de la CEE : examen des réformes économiques et des principaux développements

Table ronde : "Le rôle de l'entreprise dans les sociétés européennes contemporaines"

(Point 2 de l'ordre du jour) (reprise du débat)

Lundi 25 avril

(Pas de séance prévue)

Mardi 26 avril

Politique générale

Adoption des décisions

(Points 2 à 6 de l'ordre du jour)

Adoption du rapport de la session

(Point 9 de l'ordre du jour)
